

Connaissance de soi

Descriptif de module

(Annexe 1 à la directive sur l'examen professionnel des spécialistes de la conduite d'un groupe)

Compétence	Les candidates et les candidats sont à même de se remettre personnellement en question de manière critique (sur le plan privé ou professionnel), et de prendre les mesures correctives nécessaires afin de modifier durablement leur comportement
Attestation de compétence	– Forme: rapport écrit ; longueur 4 à 6 pages A4 – Contenu: la connaissance de soi doit porter sur la personne elle-même. Les réflexions personnelles et les enseignements qui en sont tirés doivent être rendus explicites à l'aide d'exemples. Les liens entre les exemples pratiques et les conclusions qui en découlent doivent être concevables. La mise en œuvre des enseignements acquis, respectivement des changements, doit être documentée
Objectifs pédagogiques	Les candidates et les candidats – sont conscients des expériences qui les ont marqués en tant que personne; – sont conscients des effets que peuvent avoir leurs attitudes et leur conception des valeurs sur leur environnement respectif; – remettent en question délibérément et sous forme de critique constructive l'image qu'ils se font d'eux-mêmes (image de soi) et celle que les autres se font d'eux (image extérieure); – reconnaissent leurs modèles et leurs propres modes de comportement avec les effets qu'ils ont sur les autres; – portent un regard critique sur leurs forces et leurs faiblesses; – sont conscients de leur capacité à assumer des responsabilités et à prendre des risques ainsi que de leur comportement décisionnel, et adaptent leur comportement en fonction de la situation; – évaluent leurs limites personnelles; – sont conscients de leur degré de résistance à la frustration; – transfèrent les enseignements importants de leurs réflexions dans leur comportement; – effectuent des bilans de situation personnelle réalistes, reconnaissent leur potentiel et émettent des idées pour leur développement

Validation	Le module Connaissance de soi est reconnu par l'Association Suisse pour la Formation des Cadres ASFC dans le processus de qualification qui mène au Brevet fédéral de spécialiste de la conduite d'un groupe
Contenus	– Personnalité et caractère – Valeurs, authenticité, charisme, autorité, esprit d'équipe, émotions et leurs effets – Image de soi et image extérieure (que les autres se font de moi) / acceptation de l'image extérieure / zone aveugle – Modèles de comportement / manières de se comporter (rapport aux changements positifs et négatifs, capacité à se motiver, engagement, courage d'exprimer ses opinions) – Profil des forces et des faiblesses – Capacité à assumer des responsabilités et à prendre des risques, et comportement décisionnel – Bilans de compétences – Résistance à la frustration – Plan de développement personnel
Durée d'apprentissage recommandée	60 heures
Validité pour l'admission à l'examen professionnel fédéral	8 ans à partir de l'obtention de l'attestation de compétence
Remarques	La tenue d'un journal d'apprentissage est recommandée Pour l'attestation de compétence, font foi: – le Fil rouge pour les attestations de compétence dans les modules de Leadership au niveau du certificat (niveau 1 de la formation des cadres ASFC) – les Directives sur les examens modulaires et l'octroi des attestations de modules propres à la formation des cadres ASFC